



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES ET CANTONALES

**Édito**

Armentières, Armentières,

Mes chers Concitoyens et Administrés,



Votre journal a vécu... Pour le moins dans la forme actuelle que vous avez connue jusqu'à présent... En effet les charges de travail de mon adjoint ne lui permettent plus de dégager suffisamment de temps pour s'occuper de l'ensemble de la fabrication de ce-bulletin. Merci pour les douze numéros de qualité déjà parus et c'est donc

avec une équipe remaniée que "L'Élan" va tenter de poursuivre sa route, avec malgré tout et toujours, le soutien logistique de son Directeur de publication.

Vous avez remarqué que les travaux de voirie promis ont été engagés, mais que des problèmes demeureront malgré tout encore plusieurs mois, les financements pour la poursuite de ceux-ci, dans le cadre du contrat triennal de voirie sorti très tardivement, n'étant pas assurés de manière certaine. Des priorités sont à définir - à vue - afin d'utiliser notre capacité financière restreinte pour une efficacité maximale afin de pallier aux impérieuses nécessités de sauvegarde et de valorisation de nos équipements patrimoniaux et d'éviter ainsi leur dégradation.

Même si nous ne pouvons pas plaire à tout le monde, nous essayons, mon équipe et moi-même, de satisfaire le plus grand nombre dans le respect de l'intérêt général et avec le souci de ne pas gaspiller l'argent public en choisissant au mieux les axes prioritaires d'investissements, de réduire nos dépenses de fonctionnement et de faire face à la baisse de nos ressources locales en limitant, dans la mesure du possible, la pression fiscale.

Dans cette période d'incertitude économique, avec les difficultés supplémentaires que cela représente pour l'ensemble de nos concitoyens, après vous avoir présenté tous mes vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2012, je vous engage plus que jamais à resserrer les liens qui nous unissent tous dans cette commune où chacun s'y sent bien, puisque pour la plupart d'entre nous le choix d'y vivre, d'y scolariser nos enfants, de participer à la vie associative et d'y remplir nos devoirs de citoyen ne se démentent jamais.

**Claudine COURTIAL**

Maire d'Armentières-en-Brie.

**L'ACTIVITÉ DE LA COMMUNE...**



**Le monde rural avec nos associations**

De l'organisation des fêtes, rencontres ou sorties culturelles, voici la rétrospective de la vie communale au cours des derniers mois...

**L'ACTION MUNICIPALE...**



**Nous répondons à vos interrogations...**

Travaux en cours, explications sur les choix du Conseil municipal, fiscalité locale, autant d'interrogations auxquelles nous tenterons de répondre...

**LES ÉVÈNEMENTS À VENIR...**



**SAMEDI 12 MAI 2012**

Les Armentières s'occupent de la Planète...

**Vous découvrirez prochainement...**

Travaux, festivités, sorties découvertes, culturelles, gastronomiques ainsi que les réalisations programmées par la Municipalité pour les prochains mois...

## VOTRE MAIRIE

Tél. : 01 64 35 51 99 - Fax : 01 64 35 51 35  
Courriel : [armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr](mailto:armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr)

### HORAIRES D'OUVERTURE :

Secrétariat { LUNDI ..... 14 h-17 h  
MARDI & JEUDI ... 9 h-12 h et 14 h-19 h  
VENDREDI ..... 9 h-12 h

SAMEDI (uniquement durant la période de ramassage des déchets verts) : de 10 h à 12 h.

Restant de l'année sur rendez-vous avec Madame le Maire ou un des adjoints.

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

1<sup>er</sup> étage de la Mairie, à droite

MARDI ET JEUDI : 17 h-19 h

## CARNET

### NAISSANCES :

MALKA Avichaoul, le 3 juin 2011.  
TWITO Avraham, le 4 juin 2011.  
NOVICE Sébastien, le 16 juin 2011.  
PONS Olivia, le 30 juin 2011.  
SCHVARCZ Guerchon, le 26 juillet 2011.  
GLASSIER Timéo, le 23 août 2011.  
COHEN Abraham, le 11 septembre 2011.  
SCHVARCZ Moshé, le 3 octobre 2011.  
SÉNÉOR Avital, le 20 octobre 2011.  
MERCHIE Cannelle, le 29 octobre 2011.  
BITTON Esther, le 3 décembre 2011.  
NAHOUM Talya, le 3 janvier 2012.  
SELLAM Moché, le 25 janvier 2012.  
NUNES-ORSAL Guillaume, le 7 février 2012.

*Félicitations aux heureux parents et tous nos vœux de bonheur et de santé aux nouveaux arrivés.*

### MARIAGES :

Jérôme CAPRETTI et Aurélie GERMOND, le 30 juillet 2011.  
Pierre HÉBERT et Céline BERGEAUD, le 9 septembre 2011.  
Yannick DELAHAYE et A-Ch. SALMON, le 22 octobre 2011.  
Benjamin HALPERN et Albane SCHVARCZ, le 14 novembre 2011.  
Meir SELLAM et Ahouva BENCHIMOL, le 27 décembre 2011.

*Tous nos vœux de bonheur et de prospérité aux heureux mariés.*

### DÉCÈS :

NICOLAS Germaine née BRIAS, le 17 juillet 2011.  
GEORGET Rémi, le 21 juillet 2011.  
SCHMIDIGER Annita née TRICONNET, le 17 août 2011.  
DAVANIÉ Jeannine née FLOUQUET, le 31 août 2011.  
MAGU Maurice, le 28 octobre 2011.  
PERRIN Suzanne née ECKERT, le 29 octobre 2011.  
QUENTIN Paulette, le 21 novembre 2011.  
LEBBIHI Salah, le 24 novembre 2011.  
FOUQUIN Bernadette née REAUME, le 4 février 2012.  
THIBAUT Amélie née DEMETS, le 11 février 2012.  
VINCENT Éliane née PILLIU, le 15 février 2012.

*Toutes nos condoléances aux familles et tout notre soutien dans cette épreuve.*

## Nos associations en bref...

- AAB - Les Amis d'Armentières-en-Brie  
Présidente : Viviane FAVRE - Tél. 01 64 35 52 64
- ACFA - Amicale du Comité des Fêtes d'Armentières  
Président : Michel BULTEL - Tél. 01 64 35 50 40
- AFR - Association Familles Rurales d'Armentières-en-Brie  
Président : Laurent MARIUZ - Tél. nc
- AHA - Armentières Hier et Aujourd'hui  
Président : Vincent CARRÉ - Tél. 01 64 35 50 64
- UFAC - Union Fraternelle des Anciens Combattants de Germigny-l'Évêque et Armentières-en-Brie  
Président : Michel BULTEL - Tél. 01 64 35 50 40

ATTENTION, les programmes des associations ne respectant pas les statuts d'association loi 1901, avec transparence de leurs comptes et renouvellement statutaire de leur bureau (annuellement) ne seront pas publiés. Ceci s'appliquera également aux demandes de subventions.

## Assistants maternelles

- AMORIM Paula, 1 rue des Cépages -  
Tél. : 01 60 23 14 26 - 06 14 10 36 58
- BELLET Sandrine, 8 rue du Pressoir -  
Tél. : 09 52 77 19 90
- BOUCHERAT Céline, 16 F rue des Cerisiers -  
Tél. : 06 64 41 76 42.
- BRUNERIE Véronique, 29 bis rue d'Isles -  
Tél. : 01 64 33 26 80 - 06 81 39 47 90.
- LEMAITRE Christelle, 4 rue des Cerisiers -  
Tél. : 06 36 35 16 82 - 09 50 24 67 63
- LESEUR Capucine, 8 allée Gaston-Dardenne -  
Tél. : 01 60 01 85 88
- MAILLOT Nathalie, 46 rue du Chef-de-Ville -  
Tél. : 01 60 44 28 51 / 06 59 04 69 39
- RICARDO Delphine, 12 ter rue des Vignettes -  
Tél. : 06 59 19 46 46

## Prochaine collecte des extra-ménagers :

### JEUDI 5 AVRIL 2012

Dépôt légal à parution - 1<sup>er</sup> semestre 2012

Imprimerie FEM OFFSET (94600)

Directeur de la publication : Denis WALLE.

Rédaction : Vincent CARRÉ, Michel COLAS, Claudine COURTIAL, Mary BICHBICH, Denis WALLE.

Crédits photos : M. Bichbich, V. Carré, A. Gressier, S. Pragnon, D. Walle.

Un comité de lecture vérifie que les textes et les photos insérés dans ce bulletin soient conformes aux bonnes mœurs et à la courtoisie, ne soient ni contraire à l'ordre public, ni politiques, ni confessionnelles, mais informe les lecteurs que le contenu des articles paraît sous l'entière responsabilité de leur auteur.

# infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

## C'est arrivé chez nous...

Un rappel depuis juin 2011 (eh oui, déjà !...)

### 19 juin Concert de musique récréative

Dans le cadre de la Fête de la Musique, la Municipalité a offert aux Armentiérois un beau voyage musical avec l'ensemble instrumental de Nogent-l'Artaud en l'église Saint Germain. Dommage que peu de nos concitoyens se soient mobilisés pour y assister ils ont raté en effet un excellent moment de découverte musicale avec des interprétations et des instruments peu usités.



### 13 juillet Feu d'artifice & Buffet campagnard

Cette année encore, la soirée du 13 juillet fut bien remplie. Après avoir convié les Armentiérois à un buffet campagnard, l'ACFA a conduit la retraite aux flambeaux vers le terrain de football où fut tiré le traditionnel feu d'artifice musical.

Bravo aux organisateurs !



### 17 septembre Repas des Anciens

Madame le Maire et son Conseil municipal ont honoré les anciens de la Commune en leur offrant un déjeuner concocté par le Château Marysien, servi dans la salle des fêtes.



Madame Bricq, sénatrice, et Monsieur le Maire de Tancrou se sont joints à eux pour ce repas très convivial.

Norbert et ses drôles de Dames surprisent tous les convives en leur présentant un numéro de transformistes plein d'humour et de fantaisie.

Ensuite vint le temps de la danse et Madame le Maire honora Suzanne Rigault, la doyenne et Pierre Marteau, doyen d'Armentières.

### Journée du Patrimoine



L'association A.H.A. vous a proposé une biographie d'Augustin Dupré, graveur général des Monnaies pendant la Révolution. Cette exposition a permis aux nombreux participants du Rallye organisé par l'Association de Sauvegarde de l'église Saint Rémi de Congis-sur-Thérouanne de mieux connaître cet artiste qui a vécu dans

notre commune. Artiste bien connu des numismates puisqu'il fut le créateur des pièces portant l'effigie d'une femme coiffée du bonnet phrygien : celle qui deviendra l'un des symboles de la République : Marianne.

Cette exposition a permis à quelques rares Armentiérois de voir les œuvres d'art que contient leur église : fresques, tableaux, statues, vitraux... qui passent souvent inaperçus lorsque l'on pénètre dans cet édifice pour une cérémonie.

### 8 octobre Concert à l'église

La municipalité a permis à l'association "Moldavenir" d'organiser un concert de musique classique "entre amis" dans notre si jolie petite église Saint-Germain.

Ce concert avec entrée payante - mais pour une bonne cause - a attiré un public de tous horizons bien au-delà des limites de notre territoire.



Trois jeunes musiciens talentueux ont offert à une assemblée nombreuse - l'église était pleine - un répertoire classique de toute beauté. La sonorité et la sérénité des lieux se sont prêtées à merveille à cet exercice musical si difficile. Après le concert par l'ensemble instrumental de Nogent-l'Artaud, dans un autre registre, il apparaît

# infos pratiques d'ici & d'ailleurs...



clairement que notre village peut recevoir et offrir des actions culturelles de qualité. L'église, lieu sacré, est tout à fait adaptée à ces rencontres musicales et, quand le culte laisse, le temps d'une manifestation, place à la culture, ce n'est que du bonheur partagé par tous.

Moldavenir est une jeune association de solidarité internationale du Pays de l'Ourcq ayant pour objectif de participer à la lutte contre la pauvreté des habitants de Moldavie – petit pays d'Europe orientale, enclavé entre la Roumanie et l'Ukraine – et aussi au développement de la francophonie en République de Moldavie.

Elle est née de la bonne volonté de quelques étudiants et professeurs de français de Moldavie, acharnés à faire progresser leur pays, et de liens d'amitié très forts entre la Moldavie et la France, liens initiés il y a plus de dix ans.

Elle se donne pour but de venir en aide dans la durée, aux populations rurales déshéritées de Moldavie, afin de permettre aux personnes de vivre dignement de leur travail dans leurs villages, et ce, aux moyens de petites actions concrètes.

Elle s'appuie essentiellement sur la francophonie, dans le cadre d'un développement durable et sur un travail aux côtés de la population. Des liens forts sont déjà tissés avec le village de Dubassarii Vechi sur les bords du Nistru.

Si vous désirez prendre contact, connectez-vous : <http://www.moldavenir.org>

## 4 novembre Grogards de la Marne

L'association "Les Grogards de la Marne" qui a participé à l'animation du village durant le week-end de la fête foraine a tenu une réunion à la salle des fêtes afin de faire

le point sur le bataillon d'Ussy-Armentières quant aux nombres "d'engagés".

Force est de constater que peu de conscrits inscrits lors de la période de recrutement ont donné suite à leur enthousiasme premier...



Dans ces temps de morosité générale, peu d'occasions d'offrir des moments de rencontre privilégiée et conviviale avec des temps de partage et d'amitiés nouvelles s'offrent à tous nos concitoyens. La municipalité soutient cette association d'intérêt régional et, à ce titre, nous demandons à tous les Armentériens à la recherche d'autres horizons de rejoindre le 2e bataillon (Ussy-Armentières) pour un voyage dans le temps inoubliable. Ouvert à toutes et à tous, quel que soit l'âge – il faut simplement pouvoir marcher...



Frissons et montée d'adrénaline garantis. Les Grogards feront prochainement une nouvelle campagne de recrutement sur

notre village et gageons, que cette fois les Armentériens et Armentériennes, avec leurs enfants se mobiliseront bien davantage...

Renseignements et contacts auprès de MM. Alain Gressier et Jean-Luc Poteau.

Pour plus d'informations :

<http://www.lesgrogardsdelamarne.com>

## 18 décembre Arbre de Noël

Organisé par la Municipalité, cette traditionnelle manifestation s'est déroulée comme à l'accoutumée, en la Salle des Fêtes, avec une nombreuse assistance de jeunes spectateurs accompagnés de leurs parents pour assister à une animation de qualité.

A l'issue d'un spectacle interactif, un goûter offert par la Municipalité aux enfants présents a précédé la remise tant attendue des cadeaux qui s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.!

## 24 décembre Fête des Lumières

Dès le 25<sup>e</sup> jour du mois de Kislev et durant 8 jours, est célébrée Hanouccah ou Hanouka, qui commémore la révolte des Maccabées et la défense du culte

En 2011, année 5773 du calendrier hébraïque, Hanouccah ou Fête des Lumières, débute le 8 décembre au coucher du soleil, et se termine le 16 décembre, également au coucher du soleil. Pour des raisons



pratiques et dans un esprit de partage avec les autres cultes, cette année, la Communauté hébraïque a souhaité commémorer cette célébration le 24 décembre, et c'est au cœur du village que s'est déroulée cette cérémonie.

On considère cette fête comme l'équivalent du Noël chrétien et des fêtes de fin d'année.

Au solstice d'hiver, le 21 décembre en 2011, la nuit est la plus longue de l'année. Cette date marque le début de l'allongement des jours. Pour de nombreuses

# infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

religions, ce moment correspond à de nombreuses fêtes très importantes : Saturnales romaines, Kwanzaa pour certains afro-américains, Sol invictus que l'on dit être à l'origine de Noël.

Précédemment et pour en connaître un peu plus sur les habitants du Domaine du Vignois, les fêtes suivantes qui rythment la vie de la Communauté ont été célébrées :

- La "fête des cabanes" ou "fête des tentes" dans le judaïsme se fête le 7 octobre. Célébration des traditions et rites de la Souccav et du Loulav

Souccot, également orthographiée Soukkot, est la "fête des cabanes", célébrée le 15 du mois de Tichri dans le calendrier hébraïque. Elle dure 5 jours, et a été célébrée en 2011 (an 5773 du calendrier hébraïque) à partir du 2 octobre au soir.

- La "fête de Pourim", "fête des hasards", est célébrée le 14 adar, d'un coucher de soleil à l'autre. Fête d'institution rabbinique, Pourim se célèbre le 14 adar du calendrier hébraïque, soit le 8 mars en 2012.

Célébration du miracle d'Esther qui sauve son peuple de la haine d'Aman avec l'aide de son oncle Mardochée.

La fête de Pessah, dont Pâques est l'équivalent chrétien, sera l'occasion pour la communauté du Vignois de se réunir autour d'un ou deux repas, dans le respect des rites ancestraux

Commemoration de l'exode des Hébreux menés par Moïse hors d'Égypte, la Pâque juive commence le 14 nissan au soir, premier mois de l'année civile ou biblique, et s'achève le 22, soit 8 jours plus tard. L'exode d'il y a 3500 ans détermina la création du peuple juif. En 2012, ou 5773 dans le calendrier hébraïque, les fêtes de Pessah débiteront le 7 avril au soir et s'achèveront le 13.

Sources : Rites et pratiques du Judaïsme

## 7 janvier Vœux du Maire



Madame le Maire et son conseil municipal étaient très entourés ce samedi pour souhaiter la bonne année aux Armentériois.

Madame le Sénateur, Monsieur le Député, Madame la Conseillère régionale et Monsieur



Le Conseiller général se sont succédés au micro pour présenter leurs vœux aux nombreux convives.

Moment fort de la vie communale la cérémonie des vœux participe activement à la



rencontre de tous les Armentériois autour de leurs élus et, après les discours, ceux-ci peuvent, sans passer par l'isoloir, choisir leurs rois, trinquer à leur santé et échanger avec leurs responsables locaux.



## 4 mars Monsieur Carnaval

Les petits Armentériois déguisés sont venus nombreux suivre le char de la "Guinguette" animé par M. GUDIN et son accordéon.

Le cortège a parcouru les rues du village pour la plus grande joie des enfants qui ont participé à une bataille de confettis. Monsieur Carnaval a vu son triste sort s'enflammer au terrain multisports sous les regards tristes de ses fans...

Un goûter a été offert à l'issue de ce carnaval à la Maison des Associations par les Organisateurs. Nous remercions vivement Florent AIGRET pour sa gentille participation – sans qui nous ne pourrions avoir un si beau char – et M. GUDIN qui nous a joué toutes ces agréables anciennes chansons de nos grands-pères.

Ce carnaval réunissant les petits et les grands dans une ambiance conviviale et festive nous comptons l'an prochain sur votre participation encore et toujours plus nombreuse, pour la plus grande joie de vos enfants.

## Actualités

Le 16 février dernier, le Conseil municipal convoqué en séance extraordinaire afin de statuer dans l'urgence sur un permis d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures de schiste sur son territoire et déposé sous le nom dit "Permis de Mary-sur-Marne", après en avoir délibéré, s'est montré farouchement opposé tant sur la forme sous laquelle a été déposé et instruit ce permis que sur le fond – celui-ci ne levant aucune des inquiétudes légitimes soulevées par ce genre d'activité – a fait parvenir aux autorités compétentes les attendus de ses débats sous forme d'une délibération moratoire. Un délai supplémentaire (jusqu'au 20 mars) a été consenti afin de formuler les observations des administrés auprès du ministère de tutelle ayant délivré l'arrêté (mais uniquement sous forme électronique !). Nos responsables politiques locaux mobilisés sont tous "montés au créneau" afin d'enrayer et d'éviter que les recherches non conventionnelles soient autorisées et pour que leur étude soit issue d'une véritable concertation avec les élus et les habitants des communes de notre territoire.



**Pour faire suite à l'actualité sur les hydrocarbures de schiste, Michel COLAS nous a concocté un article, sans position partisane, sur l'exploitation de ces ressources énergétiques. La délibération du Conseil municipal est en téléchargement libre sur le site internet officiel de la commune <[www.armentieres-en-brie.fr](http://www.armentieres-en-brie.fr)>.**

L'épuisement des gisements pétroliers combiné à la croissance de la demande mondiale nous contraint à une recherche permanente de nouvelle source d'énergie. Dans ce contexte, l'exploitation des schistes bitumineux offre de nouvelles perspectives.

Les schistes bitumineux contiennent une grande quantité de matière organique issue de la décomposition du phytoplancton mort il y a plus de 400 millions d'années qui s'est déposé sur les fonds marins présents à cette époque. Mêlés au sable et à de la boue, ils ont formé d'importantes couches qui se sont solidifiées en roche. Au fil du temps, celles-ci ont subi le bouleversement de la croûte terrestre. Plissées, recouvertes par d'autres roches et en même temps repoussées plus profondément, elles n'ont cependant pas rencontré les conditions de pression et température suffisantes pour transformer en pétrole la matière organique qu'elles contiennent.

La composition chimique des schistes bitumineux et plus particulièrement le rapport Hydrogène /Carbone les placent à mi-chemin entre le charbon et le pétrole. Ils peuvent donc être brûlés directement en produisant cependant plus de cendre et de scories que le charbon. Ils peuvent être aussi transformés par pyrolyse (chauffés à 500°C en absence d'air) afin d'en extraire du gaz et une forme non conventionnelle de pétrole, mais ce traitement est long et coûteux.

Si les schistes bitumineux sont connus depuis l'âge du fer, leur exploitation industrielle commença au XIXe siècle pour produire de l'huile ou du gaz d'éclairage avant que les progrès industriels leur donnent un nouvel usage : fuel pour les moteurs, huile de graissage... etc. Cet intérêt est lié aux faibles ressources pétrolières de notre pays et à l'accroissement de la demande des produits dérivés du pétrole avant la Seconde Guerre mondiale. Après ce conflit, les gisements importants du Proche-Orient et leur exploitation facile permettent la production d'un pétrole bon marché qui éclipsera l'usage des schistes. Le choc pétrolier de 1973 et l'envolée du cours du pétrole qui s'en suit redonneront pour un temps un certain intérêt à l'exploitation des schistes, mais la diversification des voies d'approvisionnement et une politique soutenue d'économie d'énergie limitent son exploitation. L'augmentation

continue de la demande et les tensions latentes entre les pays du Proche Orient ont fait, aujourd'hui, atteindre un coût du pétrole tel que l'exploitation de schiste redevient acceptable.

Il existe plusieurs méthodes d'exploitation des schistes bitumineux :

- La méthode à ciel ouvert qui consiste à retirer tous les matériaux recouvrant la couche de schiste avant de pouvoir l'extraire.
- La méthode dite "par chambre et piliers" qui consiste à creuser des galeries parallèles et perpendiculaires proches les unes des autres pour retirer les schistes. L'extraction terminée, les mines sont abandonnées telles quelles ou détruites

Ces méthodes sont applicables seulement aux gisements de faible profondeur et les couches renfermant les schistes, en Ile de France, sont généralement à 2000 m. A cette distance, l'accès aux couches de schistes se fait par des puits dans lesquels sera injecté un fluide permettant la fracturation des roches sédimentaires.

Les hommes préhistoriques avaient déjà recours à la fracturation pour réaliser leurs menhirs. Ils utilisaient un morceau de bois sec qu'ils enfonçaient dans une fente de la roche et qui après l'avoir arrosé gonflait au point de fendre le granit. L'utilisation de la pression pour fracturer la roche est donc ancienne.

Il existe des exemples de fracturation naturelle. Au cours de séismes ou d'éruptions volcaniques la roche magmatique rendue liquide fragmente ou remplit les fractures ouvertes par les mouvements du sous-sol. Refroidies ces infiltrations renforcent la structure du socle rocheux.

Appliqué aux schistes la fracturation permet

de libérer le gaz prisonnier des pores de la roche mais à cette profondeur les microfissures créées se referment si la pression diminue. Aussi a-t-on rapidement eu l'idée d'injecter du sable afin de maintenir ces fractures ouvertes. Remplacé depuis 1970 par des céramiques frittées résistant mieux aux hautes pressions et températures ainsi aux additifs du fluide de fracturation et qui testées en laboratoire permettent d'envisager des forages jusqu'à 6000m de profondeur.

Le fluide utilisé pour la fracturation industrielle peut être de la boue, du gel, un gaz ou de l'eau dont la viscosité est contrôlée afin de minimiser les pertes liées à la nature des roches et l'étendue croissante du réseau de faille. Ce fluide est en général composé de 90% d'eau, plus de 9% de sable ou céramique, le complément étant un cocktail de produits chimiques conférant au fluide quatre fonctions :

- Le contrôle du développement des bactéries dans le fluide et le puits de forage
- La bonne suspension du sable afin de permettre sa répartition homogène dans le système de faille
- La réduction de la tension superficielle de l'eau et la diminution des pertes de production
- La facilité d'extraction de la matière organique ou roche fracturée

La méthode nécessite pour son utilisation d'importants moyens. La faible perméabilité des roches implique la multiplication des forages ; la fracturation requiert des pressions importantes fournies par de puissantes pompes ; la méthode utilise d'importantes quantités d'eau qu'il faut puiser et traiter. Tout cela à un coût auquel il faut rajouter celui du traitement de la roche pour en extraire l'huile ou le pétrole. L'indice EROEI (de l'anglais Energy Returned On Energy Invested) mesure l'énergie potentiellement restituable sur l'énergie investie pour la production. Dès que ce rapport devient inférieur à 1 le gisement n'est plus rentable ! La durée de

SOURCE	LOCALISATION	EROEI	COMMENTAIRES
Pétrole	Etats-Unis (1970)	100	Gisements importants, installations à terre, extraction de type primaire ou secondaire
Pétrole	Etats-Unis (2005)	100	Gisements plus petits, offshore profond, extraction de type tertiaire, arctique
Sables bitumineux	Canada	3	Bitume
Sables bitumineux	Canada	1,5	Synchrude (carburant synthétique)
Biomasse	Brésil	7 à 8	À partir de la canne à sucre
Charbon	Afrique du Sud	3	

# infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

vie d'un forage est en moyenne de 5 ans, de nouvelles opérations de fracturation sont alors nécessaires pour prolonger son exploitation. A titre d'exemple la production de l'éthanol à partir du maïs aurait un EROEI compris entre 1,3 et 0,7 suivant les sources scientifiques. Voir le tableau page précédente pour d'autres éléments de comparaison.

Tous les problèmes techniques liés à l'utilisation de cette méthode n'ont pas à ce jour trouvé de réponse satisfaisante. Suite au constat effectué dans certains pays et devant la nature même des additifs chimiques, la population s'inquiète.

Première cause d'inquiétude : La méthode même. Les techniciens se basent sur des sondages et des essais en laboratoires sur des échantillons de roches aux caractéristiques connues avec des pressions de fracturation connue. L'application de ces résultats en surface lors d'expériences simples montre des écarts pouvant atteindre 30% par rapport aux prévisions. On peut donc supposer qu'à grande profondeur il sera encore plus difficile de

contrôler le processus de fracturation qui par son usage modifié en temps réel les conditions locales de son utilisation. On n'a pas encore d'équations mathématiques capables de modéliser les réactions de l'environnement soumis au processus de fracturation à de telles profondeurs.

La deuxième cause d'inquiétude est liée à l'étanchéité du circuit du fluide de fracturation. Si la contamination directe des nappes phréatiques utilisées pour les captages d'eau potable est peu probable compte tenu de la distance qui les sépare de la couche de schiste, elle est possible en partie supérieure du forage si un défaut de cimentation existe. Ainsi se retrouve dans les nappes phréatiques une partie du gaz extrait (essentiellement du méthane), divers solvants à base de benzène, métaux lourds et autres composés chimiques toxiques ou suspectés d'avoir un impact sur la santé. D'autre part, la dépression, produite par le puits de capture du gaz, permet à l'eau des nappes proches de migrer dans le réseau de fracturation où sa circulation est facilitée. Le puits est

alors noyé et son exploitation doit être abandonnée.

De nouvelles méthodes sont en cours d'étude pour pallier en partie à ces différents problèmes. L'une d'elles consiste à créer une ceinture gelée autour de la zone de production par l'injection d'un fluide réfrigérant à  $-50^{\circ}\text{C}$  bloquant la circulation des eaux souterraines. On place alors dans les puits un système de chauffage qui durant 4 ans achèvera la transformation des schistes en gaz et pétrole. Après cette période ils seront pompés, mais cette méthode reste expérimentale.

M.C.

Sources :

[fr.wikipedia.org/wiki/Schiste\\_bitumineux](http://fr.wikipedia.org/wiki/Schiste_bitumineux)  
[dictionary.sensagent.com/pic+p%3%a9trolier/fr-fr/#Les\\_schistes\\_bitumineux](http://dictionary.sensagent.com/pic+p%3%a9trolier/fr-fr/#Les_schistes_bitumineux)  
[www.duclair-environnement.org/2011/02/07/les-schistes-bitumineux/](http://www.duclair-environnement.org/2011/02/07/les-schistes-bitumineux/)  
[fr.wikipedia.org/wiki/Fracturation\\_hydraulique#Objectifs\\_de\\_la\\_fracturation\\_hydraulique](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracturation_hydraulique#Objectifs_de_la_fracturation_hydraulique)  
[fr.wikipedia.org/wiki/Fracturation\\_hydraulique#cite\\_note-SansPropriants97-30](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fracturation_hydraulique#cite_note-SansPropriants97-30)

**La Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq, lors du Conseil communautaire du 17 février dernier, a émis également un vote favorable, à l'unanimité des votes exprimés, à la suspension des demandes de permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur les communes du Territoire. Voici l'extrait de cette motion dont vous pouvez télécharger le compte-rendu de conseil sur le site du Pays de l'Ourcq <[www.paysdelourcq.fr](http://www.paysdelourcq.fr)>**

**Considérant que le territoire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq :**

- Est déjà impacté dans le domaine énergétique avec un important stockage de gaz dit "de Germigny-sous-Coulombs" concernant plusieurs communes sur la partie Est - Nord-Est du territoire,
- compte deux sites Natura 2000 : le Site des boucles de la Marne (document d'objectifs validé) et le site des Bois des réserves, des usages et de Montgé (document d'objectifs en cours d'élaboration),
- et est intégré, en partie, dans le périmètre d'étude du projet de Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin.

**Compte tenu de l'inquiétude des habitants devant les projets d'exploration des hydrocarbures liquides ou gazeux,**

**Compte tenu du défaut d'information inacceptable notamment à destination des Maires et des acteurs locaux concernés,**

**Compte tenu du manque de garantie aujourd'hui sur les méthodes d'extraction mises en œuvre suite aux démarches d'exploration,**

**Il est demandé que tout forage et tout projet d'exploration soient suspendus dans l'attente de disposer de connaissances et informations précises sur les méthodes futures d'extraction complète et d'une concertation avec les acteurs locaux concernés.**

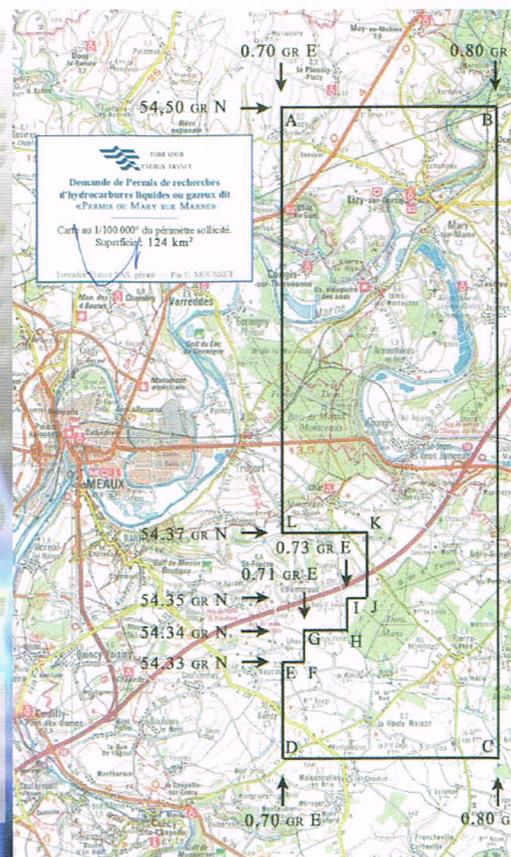


Figure 1 : Périmètre de la Demande de Permis de Mary-sur-Marne



### Comment ça fonctionne ?

#### L'intercommunalité : une coopération volontaire de communes au service des habitants.

Ce style de coopération intercommunale existe depuis plus de 120 ans sous la forme de syndicats à vocation unique. Ainsi la commune d'Armentières appartenait à plusieurs syndicats : Boutigny pour l'assainissement, Trilport pour le syndicat de collège ....

L'Établissement public de coopération intercommunale (E.P.C.I.) du Pays de l'Ourcq, remplaçant le District de Lizy-sur-Ourcq, a été créé en 2000. Armentières-en-Brie y a adhéré en 2004, rejoignant toutes les autres communes du canton, renforçant ainsi la cohérence territoriale de l'EPCI .

Cette entité politique regroupe donc les 22 communes du canton et administre près de 17.000 habitants.

Le nouveau schéma départemental de coopération intercommunal semble vouloir valider le périmètre de notre intercommunalité et ne plus désirer l'intégrer dans un périmètre plus vaste.

Ce regroupement de communes a pour objectif une conduite collective de projets de développement local. Le nôtre a opté pour une forme de coopération intercommunale "fédérative", elle possède ainsi un régime de fiscalité propre et dispose donc de recettes fiscales directes.

#### Comment fonctionne notre intercommunalité ?

Le *Conseil Communautaire*, organe délibérant, fonctionne pour l'essentiel comme le conseil municipal. Il règle, par ses délibérations les affaires qui sont de sa compétence.

Ses délégués sont élus par les conseils municipaux ; le nombre de délégués est directement lié au nombre d'habitants de la commune : 2 délégués par commune et, au-delà de 600 habitants, 1 délégué supplémentaire par tranche de 600. Armentières a 4 représentants au Conseil communautaire qui en compte 61.

La réforme des collectivités territoriales d'octobre 2009 prévoit que pour les communes de plus de 500 habitants, les candidats au mandat de conseiller municipal et aux fonctions de délégué communautaire figurent sur une même liste, les premiers siègeraient aux deux conseils, les suivants uniquement au conseil municipal.

Le *président*, organe exécutif, prépare et exécute les délibérations. Il est l'ordonnateur des dépenses et le chef des services de l'EPCI. Son élection par l'ensemble des délégués communautaires intervient à la suite du renouvellement général des conseils municipaux.

Il est assisté de vice-présidents, 8 pour la CCPO, à qui il peut déléguer une partie de ses fonctions.

Ces vice-présidents ont en charge la vie de 8 commissions chargées d'étudier les projets et actions qui seront soumis au Conseil Communautaire : finances - développement économique - aménagement et travaux - affaires sociales, sport et santé - tourisme, affaires culturelles et action décentralisée - urbanisme et développement durable - transport et logement - développement numérique du territoire et TIC.

#### Quelles sont ses compétences ?

Les EPCI n'exercent que les compétences que leur ont attribuées les communes qui en sont membres. Une fois transférées à

l'EPCI, ces compétences ne peuvent plus être exercées par les communes. Ces compétences se répartissent entre celles qui sont obligatoires :

- *aménagement de l'espace*
- *actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté :*

La Communauté de Communes du Pays d'Ourcq assure la gestion et l'entretien de la ZAC de Grandchamp sur la commune d'Ocquerre et gère des biens fonciers et immobiliers de l'Hôtel d'entreprises.

En collaboration avec de nombreux partenaires institutionnels, la structure communautaire ACCES (5 rue Raoul-de-Presles, Lizy - Téléphone : 01 60 61 12 67) apporte une réponse de proximité aux problèmes liés à l'emploi, la formation, l'orientation mais aussi à la justice

et celles qui sont optionnelles choisies parmi des groupes de compétences dont un certain nombre doit être obligatoirement exercé par la structure intercommunale :

- *protection et mise en œuvre de l'environnement :*

Depuis 2004, la CCPO a la compétence de l'Eau potable et de l'Assainissement. Elle réalise les travaux sur ses installations et délègue l'exploitation, maintenant à la seule compagnie : la "SAUR".

Elle contrôle la conception, l'implantation, le bon fonctionnement et l'entretien des installations d'assainissement individuel sur son territoire.

La CCPO a en charge la collecte des déchets sur son territoire.

5 types de collecte sont effectués : ordures ménagères - tri sélectif (bacs bleus) - déchets verts - bornes à verre - monstres.

Ces déchets sont ensuite acheminés vers le Centre Intégré de Traitement (CIT) de Monthyon pour y être incinérés ou recyclés ou, pour les monstres, le Centre d'Enfouissement Technique d'Isles-les-Meldeuses pour y être enfouis.

- *politique du logement et du cadre de vie*
- *création, aménagement et entretien de la voirie*
- *politique sociale :*

Les communes lui ont aussi confié la mise en œuvre d'actions en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Elle s'est dotée d'un ensemble de modes d'accueil : Maison de l'Enfance, centre de loisirs et étudie l'implantation de nouveaux lieux. Elle est à l'écoute des jeunes grâce à ses PAJ (points d'Accueil Jeunes) et à ses animations itinérantes. Elle développe aussi de nombreux services aux familles : information, prêt de jeux, ateliers itinérants, animations de proximité, relais d'assistant(e)s maternel(le)s, ...

Par ailleurs, les EPCI peuvent être investis de l'exercice de compétences supplémentaires traditionnellement dénommées compétences facultatives :

- *transport* : aménagement et mise aux normes des arrêts de car, création et gestion de lignes de cars.
- *culture* : actions culturelles, soutien à l'enseignement et aux pratiques artistiques en milieu scolaire, construction et exploitation des équipements culturels, sportifs, sociaux et socio-éducatifs

# infos pratiques d'ici & d'ailleurs...

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OURCQ (suite)

- **sport** : soutien aux acteurs locaux, intervention en milieu scolaire
- **tourisme** : création d'un office du tourisme communautaire
- **développement numérique haut débit**
- **gens du voyage**

La Communauté de Communes du Pays d'Ourcq est membre de 4 Syndicats mixtes :

- Le S.M.I.T.O.M. qui a pour vocation le traitement et la valorisation des déchets sur un territoire de 180 communes.
- Le Syndicat Mixte d'Étude, de Programmation et d'Aménagement Marne-Ourcq regroupe les deux Intercommunalités du Pays de l'Ourcq et du Pays Fertois. Il a pour missions :
  - l'élaboration du schéma directeur d'urbanisme (SCOT),
  - la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage à La Ferté-sous-Jouarre
  - la finalisation et la gestion du projet intercommunal des "Efficeneaux", proche de l'échangeur de l'autoroute A4 de Dhuisy.
- Et de deux autres syndicats d'alimentation en eau potable pour les communes de Coulombs-en-Valois, Germigny-sous-Coulombs et Marcilly.

Pays

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# de l'Ourcq

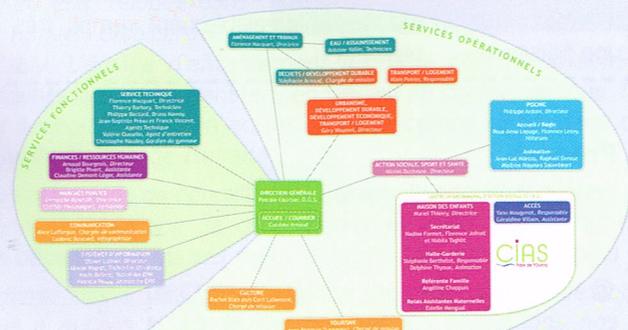
## Les Commissions

Afin de préparer les décisions, le Conseil crée des Commissions de travail spécialisées qui se réunissent régulièrement afin d'étudier en amont les projets, actions ou opérations entrant dans le champ de leur compétence. Il y a huit commissions et un groupe de travail au Pays de l'Ourcq :

Commissions	Président	Réunions en 2011
Finances	Denis WALLE	6
Développement économique	Pierre EELBODE	1
Aménagement et travaux	Daniel NICOLAS	6
Affaires sociales, sport et santé	Guy MICHAUX	8
Tourisme, affaires culturelles et action décentralisée	Catherine GARNIER	6
Urbanisme et développement durable	Jacques ROUSSEAU	3
Transport et logement	Francis CHESNÉ	4
Développement numérique du territoire et T.I.C.	François MIGEOT	4
Groupe de travail déchets	Co-présidence de Daniel NICOLAS et Jacques ROUSSEAU	5

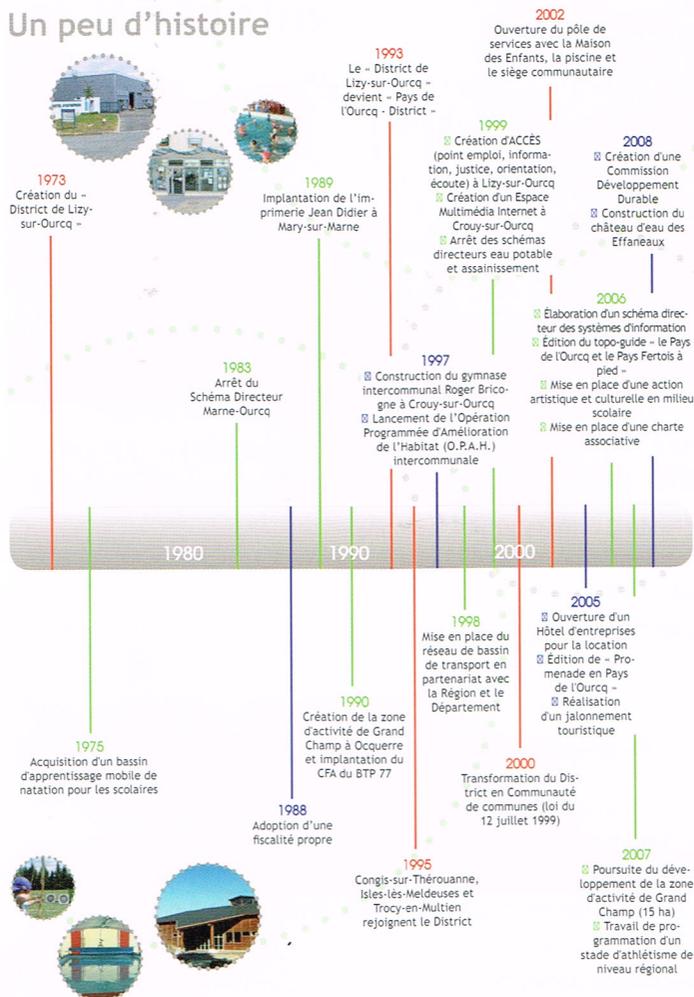
## Les services communautaires

La Communauté de communes compte une quarantaine d'agents répartis sur les différents sites et équipements (Siège communautaire, Gymnase, Piscine et Maison des Enfants).



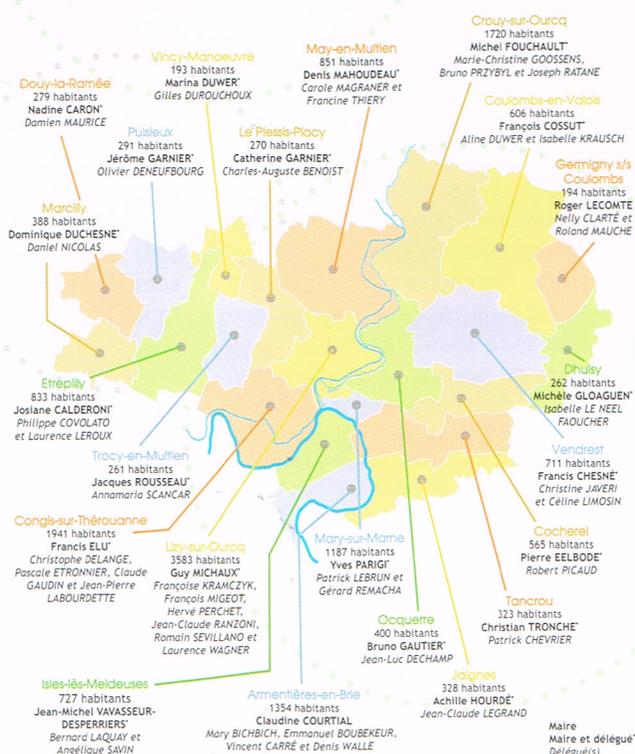
Infos à jour 2010

## Un peu d'histoire



Documents graphiques publiés avec l'aimable autorisation de la CCPO

## Les communes et leurs délégués



## LES SALLES COMMUNALES - TARIFS DE LOCATION



### Salle des Fêtes, rue des Vignettes

ÉTÉ – du 16 mars au 14 octobre :

Armentières 400 € ttc  
Extra muros 800 € ttc

HIVER – du 15 octobre au 15 mars :

Armentières 500 € ttc  
Extra muros 1000 € ttc

Dépôt de garantie : 550 € pour les dégradations

Dépôt de réservation : 150 € (non restituée si annulation à moins de 3 semaines de la date d'occupation)

Attestation d'assurance responsabilité civile requise à la signature du contrat.

Location du vendredi 17 heures au dimanche 17 heures.

Capacité maximale 180 places.

Associations armentières : gratuité 2 fois/an (si plus, application du tarif habitants de la commune).



### Maison des Associations, rue de Tancrou

ÉTÉ – du 16 mars au 14 octobre :

Armentières uniquement 100 € ttc

HIVER – du 15 octobre au 15 mars :

Armentières uniquement 120 € ttc

Capacité maximale 25 places.

Gratuité pour les associations armentières.

Les salles devront être rendues rangées et nettoyées, quels qu'ils soient les occupants et/ou les conditions climatiques.

Pour toutes informations complémentaires concernant les réservations, téléphoner au secrétariat de mairie au 01 64 35 51 99 ou adresser un courriel à [armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr](mailto:armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr)

## PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

### IMPORTANT

Dans le but de vous informer en temps réel des événements survenant dans notre village, dans le cadre par exemple du "plan de sauvegarde communal" – des manifestations heureuses aussi, bien entendu, que nous devons vivre tous ensemble – nous avons besoin de pouvoir vous communiquer des informations urgentes le plus rapidement possible et pour un coût dérisoire.

Nous souhaitons pour cela connaître votre adresse mail, vous êtes très nombreux à en posséder une, et cette aide simplifierait nos démarches de communication avec nos administrés. **Ces informations vous sont demandées sous la forme du volontariat et n'ont aucun caractère obligatoire**, vous seul jugez de la pertinence de cette démarche et le fichier ainsi constitué ne pourra et ne sera transmis à aucun organisme, public ou privé, à aucune personne,

privée ou morale, et ne sera utilisé par les services municipaux que dans le but de correspondre avec les destinataires. Pour ce faire nous vous demandons donc de bien vouloir envoyer un courriel à [armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr](mailto:armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr) afin de collecter vos adresses mail, en nous précisant vos nom, prénom, adresse ou de nous retourner le coupon ci-joint en Mairie, préalablement rempli très libéralement.

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

@ .....

## Numéros utiles

Pompiers **18**  
 Police **17** Appel d'urgence Europe 112  
 SAMU **15**

Mairie . . . . . 01 64 35 51 99  
 Gendarmerie Lizy-s/Ourcq . . . . . 01 60 01 70 10  
 Hôpital Meaux . . . . . 01 64 35 38 38  
 Clinique Saint-Faron . . . . . 0 826 20 77 27\*  
 Alcooliques Anonymes . . . . . 01 64 09 40 02  
 Drogue Info Service . . . . . 0 800 23 13 13  
 Enfance et Partage . . . . . 0 800 05 12 34  
 Protection et Assistance  
 aux Personnes Âgées (AFPAP) . 0 800 02 05 28  
 Sida Info Service . . . . . 0 800 84 08 00  
 SOS Amitié . . . . . 01 43 60 31 31  
 Violences Conjugales . . . . . 01 40 33 80 60  
 Enfance en danger . . . . . 119

Appels gratuits d'un poste fixe / \*Appel à 0,15 € TTC/mn

## Votre plateforme écologique : DÉCHETTERIE D'OCQUERRE

Horaires d'Été - du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre

LUNDI	10 h-12 h et 14 h-18 h
MARDI	FERMÉ
MERCREDI	10 h-12 h et 14 h-18 h
JEUDI	14 h-18 h
VENDREDI	14 h-18 h
SAMEDI	9 h-12 h et 14 h-18 h
DIMANCHE	9 h-12 h

## DÉCHETTERIES pour DMS

(déchets ménagers spéciaux) :

- Jouarre à 15 km • Meaux à 11 km

## "Le Poisson Couronné"

Les 24 pensionnaires de la Maison de retraite ont déménagé le 13 février dernier et ont été, pour le plus grand nombre d'entre eux, relogés dans un nouvel établissement



à Esbly. L'équipe d'encadrement a pris le plus grand soin des résidents lors de ce transfert, en veillant au confort de tous. Nous leur souhaitons un bon accueil et un excellent séjour dans cette nouvelle Maison de Retraite.

Nous attendons de connaître la décision du nouvel acquéreur pour connaître le devenir de cette grande et vieille bâtisse qui au fil des décennies a vu ses murs changer d'affectation maintes fois.

Madame Éliane VINCENT fondatrice de cette maison de retraite nous a quittés le 15 février 2012. Nous présentons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

## COLLECTE SÉLECTIVE DES ORDURES MÉNAGÈRES :

LUNDI = **Bac bleu** (tri sélectif)

MARDI & VENDREDI = **Bac marron** (ordures ménagères résiduelles). Les bacs doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage.

## EXTRA-MÉNAGERS :

Merci de ne pas encombrer les rues en ne sortant vos encombrants que la veille au soir du ramassage.

## Dates de ramassage 2012 :

**JEUDI 5 AVRIL** et **JEUDI 4 OCTOBRE** dans la journée.

**Les déchets ménagers spéciaux ne seront pas collectés. Ils doivent être déposés dans une déchetterie habilitée à recevoir les DMS.**

## DÉCHETS VERTS :

La collecte des déchets verts se fait tous les lundis entre avril et novembre. Ne sortir les sacs que la veille au soir, en ayant soin de vérifier que leur état permet leur ramassage sans problème.

Des sacs sont à votre disposition en Mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.



## ATTENTION !!!

### Nouvelle réglementation :

Evolution des conditions d'accès à partir du 1<sup>er</sup> mars 2012

Les déchetteries conçues pour les ménages, victimes de leur succès, reçoivent des volumes de déchets bien supérieurs à ceux produits par les foyers résidant sur le secteur du S.M.I.T.O.M....

Le Comité Syndical a dû prendre un certain nombre de mesures pour enrayer les dérives liées à l'utilisation abusive de ces équipements, entraînant des modifications dans les conditions d'accès.

Ces nouvelles règles, qui interviendront au 1<sup>er</sup> mars 2012, permettront de limiter l'augmentation des coûts et ne devraient pas provoquer de changements importants pour une grande majorité de nos usagers :

Un justificatif de domicile et une pièce d'identité devront être présentés à chaque visite.

Par année civile, vous bénéficierez désormais de 18 passages d'un volume maximum de 1 m<sup>3</sup>.

Si vous apportez par exemple 2 m<sup>3</sup> de déchets lors de votre visite, il sera considéré que vous avez fait 2 passages. La limite journalière est fixée à 4 m<sup>3</sup> qui seront comptabilisés comme 4 passages de 1 m<sup>3</sup>.

Pour information, en moyenne, un usager se rend en déchetterie 6 fois par an.

Possibilité de déposer des déchets en plus de vos 18 passages en réglant les dépôts supplémentaires par des bons d'accès disponibles au S.M.I.T.O.M. (10 € par bon), selon le tarif établi par type de déchets, aux professionnels .

Sur le thème "Si les Fêtes m'étaient contées", l'AHA vous propose sa 23<sup>e</sup> exposition-découverte, ludique et pédagogique. Salle des Fêtes. Entrée gratuite.

Dans cette exposition, seront développées et abondamment illustrées ces fêtes qui rassemblent, tissent les liens entre les générations, sont un apprentissage de la vie dans une communauté, dans une nation.  
Vendredi 30 mars : 15 h-18 h.  
Samedi 31 mars : 14 h-19 h.  
Dimanche 1<sup>er</sup> avril : 10 h-18 h.

## Exposition 2012



## Village en fête

Les 14, 15 et 16 avril prochain Armentières sera le théâtre d'un événement festif et convivial : la "Fête du Village", sur le terrain communal multisports rue de Tancrou.

Samedi 14 à partir de 15 heures les forains vous accueilleront avec le petit manège pour les plus jeunes, la confiserie pour les plus gourmands, le tir pour les plus habiles, et pour les conducteurs chevronnés les auto-tamponneuses.

Vers 19 h 30 vous pourrez vous restaurer à la Salle des Fêtes où un buffet campagnard vous attendra. Réservation auprès de l'A.C.F.A.

Dimanche 15. "Brocante" rue

Tancrou et rue des Cerisiers. Il sera possible de se restaurer et se désaltérer sur place.

Lundi 16 à partir de 16 heures les enfants seront attendus à la fête foraine où ils recevront des tickets de manège offert par la Municipalité. Vous êtes tous conviés à ces trois jours de festivités et d'échanges, sur place, au cœur de notre village.

M.B.

## Chasse aux Œufs



### AVIS AUX PETITS ARMENTIÉROIS

Les cloches nous ont fait savoir qu'elles survoleront « Le parc du village » le dimanche 8 avril entre 10 h 00 et 12 h 00.

Et, à cette occasion, elles déposeront les Œufs de Pâques, que tous les enfants du village sont conviés à venir "dénicher" dans le Parc de la Maison des Associations. Venez nombreux, vos parents seront également les bienvenus. N'oubliez pas vos petits paniers...

M.B.

La municipalité remercie chaleureusement M. et Mme HENOCQ pour leur don contributif de soutien à la parution du bulletin municipal. Ce don est plus que jamais le bienvenu car les annonceurs publicitaires ne sont plus sollicités et leur contribution financière volontaire à travers leurs annonces font défaut dans notre budget communication. Si d'autres initiatives sont envisagées, merci de libeller vos chèques à l'ordre du Trésor Public en motivant la destination de vos dons.

## ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

DIMANCHE 22 AVRIL 8 H/18 H  
DIMANCHE 6 MAI 8 H/18 H

## ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

DIMANCHE 10 JUIN 8 H/18 H  
DIMANCHE 17 JUIN 8 H/18 H

## "Nettoyage de la Nature"

Nous attendons les nombreux bénévoles qui comme par le passé tiennent à être présents en ce jour où tous, munis de gants, de sacs, arpentons les chemins de notre commune afin d'éliminer les débris en tout genre qui ont été semés par des individus peu scrupuleux de notre environnement, en se moquant des répercussions entraînées par leurs indécidables envers la Nature. Nous vous donnons tous rendez-vous à la Maison des Associations le samedi 12 mai à 9 heures, où un petit déjeuner vous attendra avant l'expédition de nettoyage. Nous attendons vos inscriptions auprès du 01.64.35.51.99 ou par courriel, avant le 04 mai 2012, à l'adresse <armentieres-en-brie@paysdelourcq.fr>.



## 3<sup>e</sup> Opération "Nettoyons la Nature"

SAMEDI 12 MAI 2012

Les Armentériens s'occupent de la Planète...

### PROGRAMME

De 8h30 à 9h00 : Rassemblement de tous les éco-citoyens dans le Parc de la Maison des Associations. Collation sur place.  
9h00 à 9h30 : Formation des équipes, distribution du matériel nécessaire à la collecte et conduite sur les secteurs à nettoyer.  
Mise en place des panneaux éco-citoyens.  
12h00 à 12h30 : Retour Parc des Associations. Bilan du ramassage. Photographies.  
12h30 à 13h00 : Apéritif offert aux participants, jus de fruit aux enfants.  
A partir de 13h00 : Pique-nique en suivant, dans le Parc ou la Maison des Associations suivant la météo, à la charge de chacun...

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AUPRÈS DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE OU AUPRÈS DE L'A.C.F.A.



## Un moment fort... 3<sup>e</sup> Opération

Pour cette édition merci de diffuser largement cette information. Invitez vos amis car plus on est de fous plus on rit. Ouvert à tous les âges, encadrement des enfants par des adultes et dans les endroits fermés à la circulation. Petit-déjeuner avant l'opération de nettoyage et apéritif offert après collecte **RÉSERVÉS UNIQUEMENT AUX PARTICIPANTS.**

Inscription obligatoire (pour l'intendance)... Merci par avance de vous mobiliser en masse